

angles DE VUES

journal du caue / conseil architecture urbanisme environnement du Puy-de-Dôme

n°25 : octobre 2013





> édito

« Angles de vues » est devenu pour nous l'occasion de communiquer sur nos centres d'intérêt et de partager avec ceux qui le souhaitent nos réflexions sur notre cadre de vie, mais aussi sur les missions pour lesquelles les CAUE ont été créés par la loi de 1977. Nos réflexions sont multiples. Ce numéro 25 d'angles de vues aborde différents thèmes qui nous tiennent à cœur.

L'automne 2013 sera l'occasion de rencontres avec nos partenaires lors des « rendez-vous thématiques » qui vont s'échelonner jusqu'à l'entrée de l'hiver.

Quelques temps forts de ces manifestations :

- > Une formation dont le thème sera « L'HABITAT PARTICIPATIF » portée par l'ARDTA, pour un public d'élus et de techniciens
- > Dans le cadre du cycle « VILLE & NATURE » sera organisée au cours du sommet de l'élevage, une conférence débat.
- > Une autre formation sous l'égide la FNCAUE sera organisée conjointement avec l'Aduhme sur le thème : URBANISME et ENERGIE.
- > La « pierre sèche », matériau ancestral et contemporain, sera valorisée à Champeix par des démonstrations diverses.
- > Le cycle « santé et cadre de vie » qui est dévoilé dans ce journal fera l'objet de deux rendez-vous durant cet automne à la Maison de l'Habitat.

Parallèlement à ces conférences ou formations, deux expositions « le piéton contemporain » émanant du CAUE du Bas-Rhin et « Maisons ligériennes passives » prêtée par le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine accompagnera les événements de Ma Maison Ma Planète 2013.

Ancré dans les territoires, l'actualité sera abordée au travers de l'évocation de diverses opérations où le CAUE accompagne les communes et autres collectivités.

Informier, former, faire réfléchir c'est bien là notre mission première !

Toujours disponible et à votre écoute, l'équipe du CAUE vous souhaite bonne lecture.

Maurice Mestre,
Président du CAUE

> sommaire

- p. 4 - 7** > **territoires**
 - vous avez dit jardin conservatoire ?
- p. 22 - 23** - nord Limagne
- p. 8 - 10** > **zoom**
 - documents d'urbanisme réglementaire & innovations
- p. 18 - 21** - le déchet matériau de projet
- p. 25 - 26** - santé & cadre de vie
- p. 11** > **accompagnement**
 - un aménagement sécuritaire...
- p. 12 - 14** > **animations**
 - ville & nature
- p. 15 - 17** > **actualités**
 - nouvelle publication
 - Saint-Floret s'aménage
- p. 24** - conférence XXII^e sommet de l'élevage
- p. 28 - 29** - santé & cadre de vie
- p. 30 - 31** - valeurs d'exemples

vous avez dit jardin conservatoire ?

La notion de conservatoire décrite au cahier des charges fait référence à la flore, au paysage et aux pratiques culturelles raisonnées... Ces références sont liées et dépendantes. Elles renvoient à l'Homme qui est impliqué dans leur mutation, dans leur évolution. Les anciennes générations œuvraient avec bon sens et « éco » logique. Les générations actuelles ont développé une logique individualiste, consumériste et donc peu soucieuse des conséquences induites par leurs pratiques. Il est donc temps de raisonner les générations à venir en leur transmettant les réflexions et pratiques d'autrefois adaptées à des besoins individuels, certes mais raisonnés de demain. Le jardin du conservatoire sera un lieu de transmission intergénérationnelle, de sensibilisation et d'information sur l'environnement qui nous entoure. Il propose des espaces où, petits et grands pourront évoluer conjointement suivant les thèmes évoqués.

petite histoire des tribulations d'un jardin intercommunal

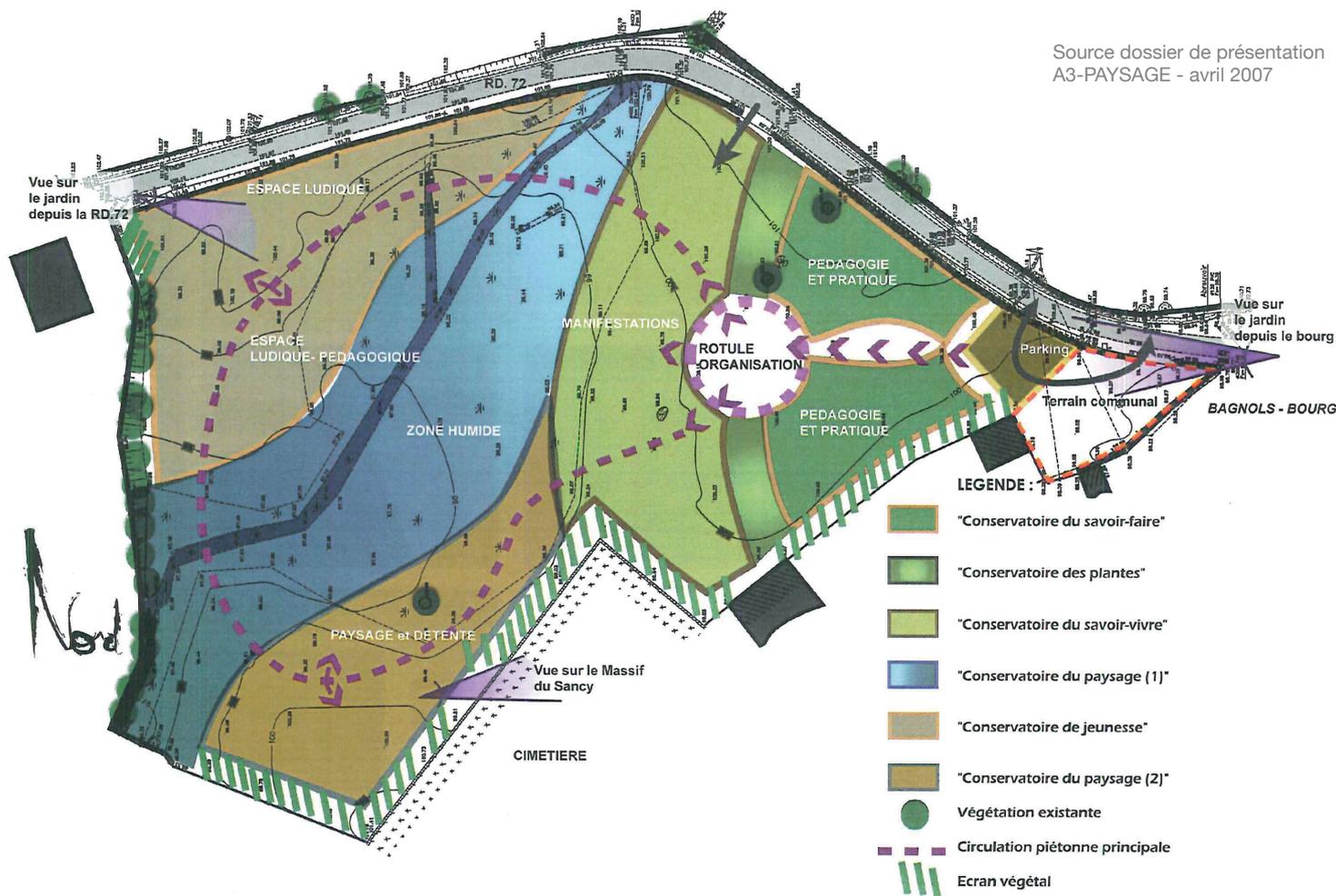
L'idée même de la création d'un jardin remonte à des temps lointains. Elle coïncide avec l'apparition des préoccupations intercommunales qui se débattaient à l'époque au sein de l'association touristique de Tauves / La Tour d'Auvergne. En ces temps-là, au début des années 1990, on parlait de fleurissement et les élus et gens concernés évoquaient l'idée de cultiver eux-mêmes leurs plantes pour disposer de plantes adaptées à la région de Sancy Artense où le climat n'est pas toujours clément ou comporte des périodes de froid longues et éprouvantes.

Pour cultiver, il faut un terrain, c'est une lapalissade. C'est Bagnols qui propose un terrain à côté du cimetière, composé de 3 parties typées : une zone de culture, une zone « humide » et une zone de prairie. La communauté de communes Sancy Artense avec son Président Paul Gayt, décide en 2002 de lancer une étude pour la création d'un jardin de démonstration intercommunal. Ce projet n'aboutira pas, peut-être considéré comme trop sophistiqué.

2007 remettra en cause ce projet pour passer d'un jardin de démonstration où seraient cultivées des essences endogènes servant à un fleurissement des communes plus en relation avec la flore traditionnelle. Cette étude de 2007, « après recadrage de la communauté de communes Sancy Artense » devait aboutir à la réalisation d'un jardin conservatoire. Il s'agirait de créer un aménagement garant de la conservation du paysage, de la flore et du savoir-faire de l'Artense, vaste programme s'il en est. 2008-2009 sera l'heure de la construction du jardin. A côté de l'aménagement physique sera également créé le « club des jardiniers » qui compte à l'heure actuelle 40 adhérents.



poirier ou pommier avec greffe et porte greffe.



d'une vision vertueuse à la juste échelle du territoire

Les projets de 2003 et 2007 portaient dans leurs gènes une volonté démonstrative, discursive à propos des jardins qu'ils soient de démonstration ou de conservation. On peut facilement imaginer les difficultés d'investissement et de fonctionnement de ce type de projet engageant des moyens techniques, humains et financiers peut-être hors d'échelle pour une communauté de communes de 5200 habitants de nos jours. Si l'objectif de cette création était vertueux, il n'en posait pas moins la question de la pérennité du jardin. Au fil du développement et de la réalisation du jardin, un certain nombre d'ajustements ont été décidés et sont apparus.

apprendre en marchant

La volonté de créer ce jardin intercommunal devait rebondir suite à cette confrontation au monde cartésien. Les élus de l'EPCI, de même que les agents de développement ou les habitants ont voulu faire vivre ce jardin, non comme un outil idéal, mais comme le réceptacle ou le résultat des expériences portées par le territoire. Les jardiniers du dimanche ou de la semaine, les écoliers de Bagnols et de plus loin, les associations locales ont su faire profiter ce bout de terre de la grande richesse que porte un territoire quand les savoirs ou les connaissances sont partagés. Véritable équipement socioculturel à ciel ouvert, espace vert de mixité sociale ce jardin conservatoire constitue des supports d'activités collectives de jardinage ou de sensibilisation à l'environnement, et rendent les habitants acteurs de leur cadre de vie.

expériences riches ancrées dans un territoire

Depuis de nombreuses années, le Centre Intercommunal d'Action Sociale Sancy Artense gère le chantier d'insertion qui est fort d'une équipe de 8 personnes. Ce dernier avait commencé par l'entretien des berges des rivières, aide à l'entretien et à la vie des équipements intercommunaux, puis il a été une des chevilles ouvrières du Jardin conservatoire situé à Bagnols. Le chantier d'insertion participe activement aux projets de développements de ce jardin éco-pédagogique en partenariat avec le Club des Jardiniers de France. Il a procédé à de nombreux greffage d'arbres fruitiers suite aux démonstrations faites par l'association des croqueurs de pommes.

Ce jardin est avant tout un projet collectif qui a pour but le développement d'activités de loisirs, découvertes et solidarités autour d'objectifs communs pour permettre à tous d'avoir le plaisir du contact avec la nature, tout en permettant plus de cohésion sociale. Le jardin est un lieu ouvert sur le territoire intercommunal, convivial, qui favorise les rencontres entre générations et entre cultures. Il contribue à valoriser les ressources locales en tissant des relations entre d'autres structures (associations, établissement d'enseignement, maisons de retraite, centres de loisirs...). Il participe au maintien de la biodiversité et à la diffusion des connaissances de ce milieu.

Même si chaque jardin a son histoire, en fonction des personnes y contribuant et des lieux, les mots-clés restent, pour tous, le lien social, les rencontres intergénérationnelles et interculturelles, l'approche de l'environnement et les valeurs de respect, d'ouverture et de dialogue.



Le jardin est un lieu idéal pour les animations et les pratiques diverses avec les jeunes écoliers.

Depuis 3 ans, à la demande du club Sancy-Artense des Jardiniers de France, et avec le soutien logistique de Sancy-Artense Communauté, nous avons animé différents ateliers : taille et greffe à Larodde en avril 2011, greffe à St Donat et Bagnols en avril 2012 et 2013

Si nous étions perplexes au départ sur nos résultats et la possibilité de développer de l'arboriculture fruitière sur ce territoire réputé rude, l'expérience de ces 3 années de rencontres a bien changé les choses. En effet, nous avons pu donner des conseils sur la façon de sauvegarder un vieux pommier renversé par le vent, découvrir l'existence de cerisiers ou d'un poirier remarquable qui se développe bien en altitude, ...

Jean-François de Falvard

Président de l'association des Croqueurs de Pommes du Puy-de Dôme



A la suite d'animations réalisées sur le territoire, il a été évoqué la possibilité que ce jardin devienne la collecte de la mémoire des arbres fruitiers entre la Couze et la Dordogne.



En parcourant, les nombreux sentiers de l'Artense, nous découvrons encore, de nombreux fruitiers isolés ou groupés dans de petits vergers. On les repère bien, parfois dans des friches, lorsqu'ils sont en fleurs. Jusqu'à l'inauguration du barrage de Bort les Orgues, en 1952, la vallée encaissée de la Dordogne était un lieu de passage et d'échanges entre ces territoires excentrés du Limousin et de l'Auvergne. De Singles à Bort les Orgues, cette vallée, aujourd'hui ennoyée, était à l'abri des rigueurs de l'hiver qui sévit à l'ouest du Sancy. Les sols fertiles permettaient la culture des céréales, le jardinage et toutes sortes de productions fruitières : pommiers variés, poiriers, pêchers, pruniers, cerisiers, noyers etc... La population chassée de la vallée engloutie, a emporté tout ce qu'elle pouvait et, en particulier, des arbres fruitiers ou, du moins, des greffons qui se sont développés et que l'on retrouve de nos jours, sur les communes du plateau riverain de l'Artense, qui ont accueilli un certain nombre de ces familles.

en questionnant les uns et les autres, les souvenirs remontent à la surface et on apprend ainsi :

> Qu'un dénommé Jacques de Port-Dieu allait avec son âne, vendre ses « perous », par quarteroux (25 poires), le dimanche, à la sortie de la messe de Saint Pardoux, près de La Tour d'Auvergne.

> Dans un village de Larodde, les habitants s'étaient groupés pour acheter en commun, le matériel nécessaire pour produire du cidre et même de l'eau de vie. Ils s'entraidaient et passaient de bons moments lors de ces fabrications.

> Sur cette commune de Larodde, on trouve encore plusieurs pommiers « cox orange » parfois nommés tout simplement « orange ». Les greffons provenaient de chez Maurice, le facteur et de « Jeantonné Le Bourru » ; La distribution se propageait de l'un à l'autre et la plupart des habitants possédait cette variété qui poussait bien et était appréciée.

> A Avèze les greffons se sont transmis par l'intermédiaire des mineurs qui travaillaient à Messeix.

> Un verger prospérait près des écuries des chevaux utilisés dans la mine.

> A Bagnols, un verger a été planté par un « marchand de toile » qui allait vendre draps, tissus et vêtements vers le Poitou et le Val de Loire. Il collectait des greffons dans les régions traversées et les implantait sur les nombreux « chanigots », ces pommiers sauvages que l'on trouvait dans les bois et qu'il transplantait à 1000 mètres d'altitude, à l'abri de sa maison.

> A Tauves, il reste au moins deux vieux pommiers qui poussent dans des communaux. Ils avaient été greffés sur place et n'ont jamais été déplacés, sur la propriété de cet agriculteur passionné de greffage.

> Des ramoneurs ont rapporté des greffons de Vendée et de Charentes où ils « allaient à la ramone ».

> Certaines poires ou pommes comme « la peau de crapaud » qui n'étaient pas consommables à la récolte, étaient placées dans le regain pour les faire mûrir et pouvoir ainsi, les manger durant l'hiver.

Histoire à suivre !
LES PETITS VERGERS DE L'ARTENSE par
Marie José Brugheail,
correspondante locale du club Sancy Artense des
Jardiniers de France.

documents d'urbanisme réglementaire & innovations

La loi SRU de juillet 2000, a engagé la mutation des principaux documents d'urbanisme réglementaire, les plans d'occupation des sols (POS). D'outils de gestion de l'occupation des sols, ils sont devenus les plans locaux d'urbanisme (PLU), outils de définition du projet communal, traduit dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et décliné dans les pièces réglementaires (le zonage et les règlements de zones). Plusieurs évolutions législatives ont, depuis, contribué à qualifier (et limiter) l'urbanisation du territoire.

Les lois Grenelle en particulier ont introduit des obligations réglementaires qui améliorent la cohérence des politiques locales et révolutionnent les pratiques : réduction et contrôle de la consommation foncière, protection des terres agricoles, prise en compte des continuités écologiques (la trame verte et bleue), de

la santé, des impacts énergétiques et de la qualité de l'air.... Enfin l'échelle des documents d'urbanisme est progressivement calée sur celle des bassins de vie par le recours aux plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI). Les PLU(l) en sortent renforcés dans leur statut d'outil de projet.

un héritage lourd

A la fois outils d'expression de la politique locale d'aménagement du territoire communal et documents opposables aux tiers, les PLU sont exposés à de fortes pressions et à de nombreux recours, relatifs en général à des intérêts privés.

Les élus, maîtres d'ouvrage et gestionnaires des PLU, sont tiraillés entre l'intérêt général et les intérêts particuliers. Dans cet écart s'invitent les défauts des PLU.

D'une part, la grande conquête de la loi SRU, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable, n'est plus opposable aux

tiers. D'autre part, les PLU ont hérité des pratiques et des plans de zonage, considérés comme des acquis, des anciens POS.

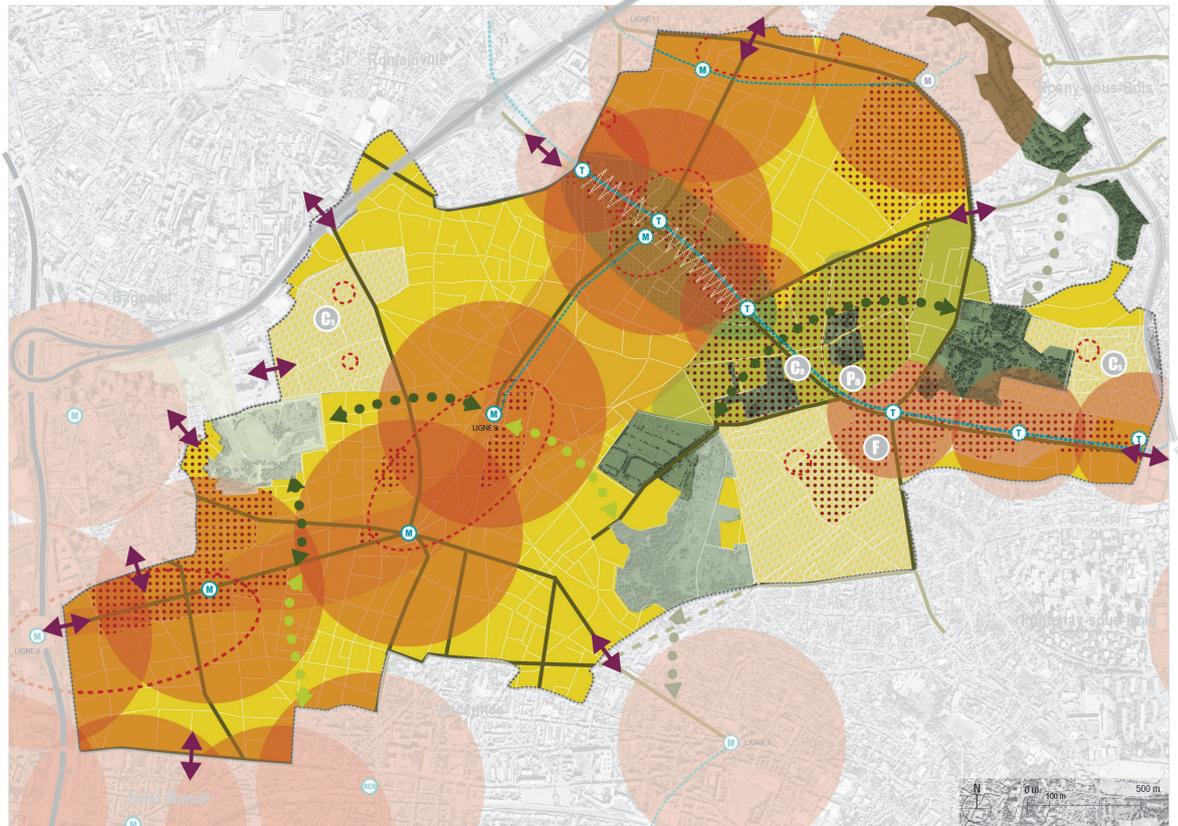
Dans les phases d'élaboration des documents réglementaires (zonage et règlements de zones), les PLU reproduisent les défauts des anciens documents, en dépit bien souvent de la qualité des PADD. Ouverture démesurée de terrains à bâtir, extensions en zones de risque ou de nuisances, consommation des terres agricoles, indifférence aux enjeux sociaux, environnementaux, paysagers, clientélisme... restent monnaie courante.

La négociation seule permet de qualifier l'insertion du projet dans son contexte.



2.2 Carte du PADD

- EXISTANT**
- Autoroute
 - Voie principale existante (hors zone 30)
 - Ⓜ Station de métro
 - Limite communale
- PROJETS DE TRANSPORT**
- Ⓜ Métro: lignes 1, 3, 9 et 11
 - Ⓣ Tramway T1
- PROJET DE VILLE**
- Centralité renforcée: Équipements Polaire commerciale de centre ville, Activités, Habitats, Circulations douces
 - Diversification des logements et des activités
 - Diversification de l'offre de logement et d'activités dans les quartiers d'habitat social (PRUS, ...)
 - Projets à dominante écologique: écoquartiers, écoactivités, agriculture urbaine...
 - "Couture" entre les rives de l'ex-autoroute
 - Secteurs de projet: OPAN-RU Bas-Montreuil, Cœur de Ville, abords du futur tramway et secteurs des murs à pêche, secteur SEDIF, Nord de la rue de Paris
 - Ville compacte et renouveau urbain aux abords des pôles de transport existants et en projet 500m en métro et RER / 300m en Tramway
 - Zone de circulation apaisée et partagée (30 km/h)
 - Espaces d'Intérêt Communautaire (Zone de protection spéciale de la Seine-Saint-Denis et Natura 2000)
 - Espaces verts
 - Liaisons écologiques à valoriser
 - Liaisons écologiques à créer/ améliorer la portance écologique des aménagements
 - Maintien et développement de l'offre commerciale
 - F Pôle de formation (autour de l'UT)
 - Pa Parc Aquatique écologique
 - Cs Conservatoire de la biodiversité
 - Cs Centre social: la Noue et le Morillon
 - ↔ Relations intercommunales



PLU approuvé le : 2 avril 2011

LAURENCE HUBERT (mandataire) / Brès+Mariolle et associés / Urbaneco

Vu pour être annexé à la délibération du 2 avril 2011

le train high-tech du PADD roule cahin-caha sur les chemins d'exploitation des règlements de POS

Les pièces réglementaires du PLU, transférées à l'identique depuis les POS vers les PLU et soumises à un formalisme rigoureux, sont en grande partie inadaptées aux enjeux contemporains.

L'écriture des règlements de zones, réglée à la virgule près, est construite en fonction d'une interprétation littérale de textes. Ils ne devraient souffrir aucun risque d'interprétation contradictoire de façon à éviter les polémiques et les conflits.

Prudence juridique et prévention des contentieux, difficulté d'innover sans risquer de provoquer de nouvelles contre-performances, figent les règles et génèrent des formes urbaines et bâties stéréotypées. Ainsi, la gestion future des PLU prend le pas sur la définition et l'expression des projets politiques.

L'objectif des règlements est la qualification des projets des particuliers et la cohérence de leur ensemble.

Or, la loi « Grenelle 2 a sommé les territoires de mieux prendre en compte l'objectif de développement durable dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT, directives territoriales d'aménagement et de

développement durable) et au niveau des autorisations d'urbanisme. La limitation des extensions urbaines, la reconquête des bâtiments vacants, la prise en compte des enjeux d'économie d'énergie, d'optimisation des apports solaires, de préservation des continuités écologiques, de préservation du patrimoine, de réduction des déchets... renforcent la complexité des projets. L'objectif de densification des tissus urbains place la majorité des projets à venir dans des situations urbaines, très contraintes.

Les règles, trop manichéennes, appliquées à la diversité des situations particulières interdisent fréquemment l'adaptation des projets aux objectifs de développement durable, d'insertion paysagère, de qualité urbaine... sans pour autant empêcher des projets calamiteux. Les règles doivent être souples pour laisser s'exprimer la diversité des situations et des modes de vie. Cet enjeu est encore plus important dans le cadre des PLU intercommunaux. Les règlements s'appliquent alors à des territoires vastes, qui peuvent être composés de milieux très diversifiés.

des PLU pilotes

Quelques collectivités pilotes s'emparent de ces enjeux et proposent des PLU ou des méthodes d'instruction des autorisations d'urbanisme innovants.

Certaines intègrent au PLU des documents à vocation de conseil¹ (les orientations d'aménagement et de programmation générales du PLUI du Grand Poitiers², les annexes du PLU de Grenoble...), d'autres mettent en place une négociation systématique en cours d'élaboration des projets, avec un architecte (ou urbaniste) conseil de la collectivité (Rennes, Grenoble).

Le PLU de Claix² (38), bouleverse la conception du zonage et le renforce dans l'écriture des règlements de zone. L'instruction des permis est ensuite préparée par une phase de négociation. Le zonage crée un secteur UA étendu qui couvre à la fois le secteur du bourg ancien dense et les extensions pavillonnaires (considérées comme une ville en gestation). Le règlement de zone, souple, permet l'adaptation des futurs projets aux différentes situations. Après avoir posé la règle générale, il propose des adaptations possibles, assorties de conditions, et expose les enjeux à respecter. Ainsi, l'article 7 indique : « l'implantation des constructions est autorisée jusqu'en limite séparative ». Il complète par plusieurs principes d'adaptation, par exemple : « ... On privilégiera, de la même manière, une implantation en limite parcellaire lorsque l'occupation des parcelles voisines ne la rend pas inopportune, de manière à dégager un maximum d'espace réellement utilisable et à préserver l'intimité et la tranquillité des espaces privatifs de l'opération et de son voisinage. On cherchera également, à travers son implantation à prévoir et préserver d'éventuelles évolutions ultérieures des constructions et de leurs usages... ».

La fragilité du PLU (au regard des contentieux) est compensée par la négociation. Une réunion organisée en amont des dépôts de permis de construire rassemble les pétitionnaires et les différents acteurs et structures de conseil locales : les élus et services de la collectivité, l'agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG), le CAUE, les services de l'Etat...

Le projet est débattu et les points potentiellement litigieux sont négociés collectivement. Cette organisation permet de sécuriser l'interprétation des règlements et, pour les pétitionnaires, le déroulement et la durée de l'instruction des dossiers.

vers un urbanisme négocié

Comme les PADD, les règlements peuvent et doivent exprimer le projet politique.

Ils devraient exprimer l'esprit du PADD et être utilisés comme base de dialogue avec les porteurs de projet. Ils peuvent être source d'innovation, adaptés aux caractéristiques d'un territoire et non pas stéréotypés.

Les PLU de qualité sont en majorité des PLU de grandes villes ou des PLUI (plans locaux d'urbanisme intercommunaux).

Epaulés par des professionnels, les acteurs des collectivités peuvent à la fois construire le projet politique communal et veiller à le traduire dans les documents réglementaires en construisant les outils qui permettront cette traduction.

DD



Quelle que soit la formulation de l'article du PLU, la toiture devrait suivre la pente de l'ancien pignon à redans.

¹Voir le guide « urbanisme et énergie » produit par le CAUE 63 et l'Aduhme en 2012

²pour télécharger les différentes pièces des PLU :

http://www.grandpoitiers.fr/c__176_745__Telecharger_le_PLU_de_Grand_Poitiers.html

<http://www.ville-claix.fr/france/DT1295950571/page/Le-PLU-de-CLAIX-.html>

un aménagement sécuritaire et respectueux de l'identité des lieux

Une inauguration de travaux est traditionnellement et toujours de nature conviviale, mais il ne faut pas oublier que derrière le ruban coupé, la visite des lieux, les discours et le rituel du verre de l'amitié, il y a une réalité souvent oubliée, faite de difficultés, d'efforts nombreux, de volonté et de détermination pour atteindre un résultat satisfaisant. Les casse-têtes de la mise en place des financements, les procédures administratives de plus en plus complexes, les choix d'aménagements à faire et les décisions souvent difficiles à prendre font partie du préalable de ces inaugurations pendant lesquelles le souvenir des efforts disparaît, pour laisser la place à leurs réalisations, qui très vite semblent avoir toujours été là. C'est un plaisir de découvrir sur le territoire, de nouveaux lieux, de nouveaux espaces dédiés à la qualité de vie, à la santé, à la sécurité, qui enrichit le cœur des communes, qui perpétuent parfois même des traditions et savoir-faire et sont le reflet du dynamisme local. Ces nouveaux espaces portent en eux le gage d'un avenir, celui d'un mieux-être partagé par les habitants et d'un développement pérenne et harmonieux des communes.

Le travail de l'équipe municipale d'Enval n'était pas facile. L'aménagement du bourg vieillissant de La Sauzede, le respect de l'identité du lieu, son fonctionnement les contraintes hydrauliques situées sur un bassin versant, concernent le quotidien des habitants. Pourtant,



la collectivité et les élus ont assumé avec beaucoup de dévouement et de compétence cette lourde tâche d'améliorer continuellement la commune. L'inauguration était l'occasion véritablement d'un temps de terrain, partagé par l'ensemble des partenaires, en présence du Président du Conseil général du Puy-de-Dôme et de l'ensemble des invités, qui ont découvert la qualité de cette réalisation.

Enval : inauguration des travaux du bourg de La Sauzede

C'était également l'occasion de se rendre compte du travail réalisé, et de constater que les financements ont été bien et intelligemment employés et que l'ensemble des services du Conseil général et autres acteurs du territoire ont accompagné la démarche de la commune d'Enval sur le chemin de la réussite, de la modernité et de la sécurité pour tous.

Au-delà des apports en numéraire, et autres subventions...il est rappelé à l'occasion de l'inauguration de La Sauzede, le rôle déterminant des services du Département et l'accompagnement du CAUE du Puy-de-Dôme qui apporte expertise et conseils tout au

long de la conception et réalisation du projet... En tenant compte, de la spécificité du territoire, dans le respect du mode de management du projet et le CAUE à l'écoute de la volonté et des choix des élus facilitent et aident leurs choix. Il est également rappelé, que la réussite d'un aménagement, c'est aussi ceux qui ont œuvré pour les travaux : les entreprises, les bureaux d'études, le cabinet de paysage, et l'ensemble du conseil municipal qui a pris dans la concertation les bonnes décisions.

PHR



ville & nature caue du puy-de-dôme

SEMAINE 13 → 18 MAI 2013

AGRICULTURES & PAYSAGES

COMPRENDRE LES PAYSAGES AGRICOLES D'AUJOURD'HUI
ET IMAGINER CEUX DE DEMAIN



BILAN DE L'EDITION 2013



Le CAUE du Puy-de-Dôme explore de nombreuses pistes d'action, qui permettent de sensibiliser une grande diversité de publics au devenir des territoires. Axée sur les relations complexes entre ville, agriculture, nature et paysages, nos derniers travaux laissent une place au débat prospectif. La volonté d'organiser des événements sur le thème « VILLE et NATURE » est née de l'envie de montrer comment la fusion de ces deux mots peut anticiper et accompagner la mutation de nos territoires...

La mission de conseil, place le CAUE du Puy-de-Dôme en situation idéale pour aborder les enjeux de l'aménagement durable des territoires. Plus qu'un acte purement esthétique, le végétal participe à la qualité du cadre de vie. Créateur de lien social, porteur d'une identité culturelle, facteur de bien-être, conservateur de la biodiversité urbaine, source de retombées en termes d'économie, élément dynamique de l'attractivité d'un territoire...

Au discours technique de l'aménagement urbain, se conjugue une demande plus diffuse des urbains sur le rôle de l'infrastructure verte comme espaces ouverts à tous, lieux récréatifs pour tous, aux portes de nos villes... Ainsi, plutôt que s'opposer, on sent bien que ville et agriculture s'entremêlent de plus en plus, qualifiant ces nouvelles formes urbaines qui intègrent en leur sein des espaces naturels ou agricoles... L'agriculture urbaine et périurbaine est une forme émergente de pratiques agricoles. Aujourd'hui, la disparition accélérée des terres agricoles au profit de l'urbanisation, place la question des paysages périurbains au cœur du débat public.

bilan 16 mai 2013 quel paysage entre ville et campagne ?

atelier participatif

Dans le cadre de la Semaine Agriculture et Paysage 2013, organisée par la FNCAUE, le CAUE du Puy-de-Dôme, vient d'animer une séance de travail sur la thématique « Ville et Nature ». La thématique Ville et Nature est d'une profonde actualité pour les habitants de nos cités, qui voient dans leurs quotidiens la ville se modifier, se transformer les paysages que l'on pouvait croire immuables. Ce sujet est passionnant parce qu'il est au cœur de nombreuses interrogations et questionnements, qui concernent la mutation de nos territoires et leur attractivité, l'alimentation saine, la biodiversité, la nature préservée et la qualité des paysages font partie, entre autres, des aspirations de la société urbaine... Souvent la perception de l'espace rural, se caractérise comme le négatif de l'espace urbain. Il est alors important d'anticiper et d'accompagner ces mutations. Les travaux se sont ouverts par un atelier participatif et la présentation de Madame Maïté Beullier, Paysagiste, diplômée de l'ENSP Versailles. L'exposé portait sur le Département du Lot et s'intitulait : « Provoquer le Réveil des Causses du Quercy ». La présentation a été suivie de riches échanges.





randonnée paysagère

Nous proposons en partenariat, avec le CEN Auvergne, une randonnée paysagère sur le site de Mirabel, à la rencontre des acteurs agricoles du territoire, afin de trouver des réponses à la question suivante : « Comment et en quoi le paysage agricole participe à la valorisation du territoire entre ville et campagne ? »... Situés aux abords de la ville d'art et d'histoire de Riom (63), ces coteaux massifs recèlent une histoire, une activité et un patrimoine méconnus liés notamment à la culture de la vigne.

Depuis, des troupeaux de moutons ont maintenu par endroits des zones dégagées sur les versants marno-calcaires abritant près de 20 espèces d'orchidées au Nord, à l'Est et au Sud du site. Tandis qu'au sommet, un plateau de basalte laisse au promeneur un goût de Causses miniatures. De nombreuses ruines témoignent de l'activité agricole passée : pigeonniers, terrasses, rigoles pavées, puits, fermes... Le site de Mirabel est intégré au réseau européen Natura 2000 et labellisé Espace Naturel Sensible. L'activité pastorale se fait rare en secteur périurbain. Il reste pourtant des éleveurs de moutons à Riom. Les moutons mangeront tout, sauf les chardons, et empêcheront cet espace sensible de se fermer, ce qui peut lui arriver de pire. Les bêtes se font ainsi les auxiliaires du Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne qui protège et souhaite mettre en valeur ces prairies sèches. Nous avons volontairement fait le choix d'un site classé Espace Naturel Sensible, sa conservation, sa fonction et le rôle d'une politique publique pour assurer le plan de gestion. Sur le terrain et au contact des arboriculteurs, viticulteurs pour le pastoralisme, berger et moutons de Mirabel, qui ont évo-

qué des paysages harmonieux aux portes de nos villes. A travers l'exemple du site de Mirabel, les ENS (espaces sensibles naturels), deviennent un véritable outil pour la conservation du patrimoine paysager et la maîtrise foncière : En effet, l'espace sensible est par définition, la richesse naturelle au plan floristique, faunistique, écologique et géologique,...C'est aussi et souvent, la qualité du cadre de vie, avec les paysages naturels et culturels, l'intérêt pédagogique et de détente, mais c'est surtout la fragilité du site lié à la pression de l'urbanisation, à la présence d'espaces abandonnés ou de nuisances et de pollutions diverses. Ainsi, le site de Mirabel, à vocation agricole, devient partie intégrante du projet communautaire, constituant un espace de délasserment et un jardin pour les citoyens, qui se retrouve en lien directe avec les quartiers d'habitat environnant. C'est à travers le plan de gestion que l'on procède à la valorisation et à l'ouverture du site, pour un large public.

fréquentation

Ces rencontres interdisciplinaires sont un moment de réflexion, un temps d'échange entre élus, professionnels de l'aménagement du territoire, paysagistes, urbanistes, architectes et l'ensemble des autres acteurs du territoire. La présence des nombreux participants, conforte notre organisation, sur la pertinence de ces actions. Car comprendre est nécessaire pour construire l'avenir. A partir de l'arboriculture, la viticulture et le pastoralisme, les acteurs du territoire, ont témoigné de manière très opérationnelle sur leur quotidien. Cette manifestation permettait aussi, aux participants d'échanger de manière informelle et conviviale avec les différents interlocuteurs. À travers des approches inventives, nous souhaitons ainsi témoigner des enjeux et du potentiel des espaces agricoles en milieu périurbain.

une forte demande urbaine de « nature »

L'agriculture urbaine et périurbaine est un véritable moyen de médiation, elle revêt une dimension pédagogique pour les citoyens. La plupart des exemples et projets que nous avons évoqués, sont initiés et souvent impulsés dans un objectif de développement de liens sociaux. La diversification de l'agriculture constitue un moyen de recréer une proximité dans le territoire, à la fois en tant que paysage productif, mais également en tant que lien recréé avec les habitants, à une échelle plus humaine, dans un territoire partagé. Cet enjeu de diversification concerne notamment les sols à aptitude agronomique élevée, dont la valorisation agricole peut passer par la création de nouvelles pratiques, notamment aux abords des villes. Les rencontres avec de nombreux acteurs du territoire (élus, agriculteurs, habitants), nous ont permis de mieux comprendre les mutations autour de l'évo-

lution des pratiques agricoles aux portes de la ville. Les potentiels de mise en valeur sont nombreux, mais il apparaît nécessaire de mutualiser les moyens, en y intégrant l'ensemble des acteurs. Enfin, rappelons que le paysage est un bien commun, fabriqué et vécu par de multiples acteurs. Aussi, à travers cette rencontre, nous avons voulu insister sur l'importance de la gouvernance participative. L'implication de l'ensemble des acteurs est une démarche encore trop peu présente, mais qui doit être mise en place afin d'inventer au mieux le devenir du site de Mirabel. La Semaine Agricultures & Paysages permet également de maintenir le réseau d'acteurs impliqués dans la thématique, agriculture urbaine et agriculture périurbaine dans le département du Puy-de-Dôme.

PHR & CD



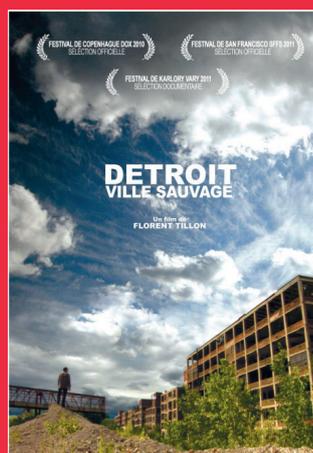
© PHR

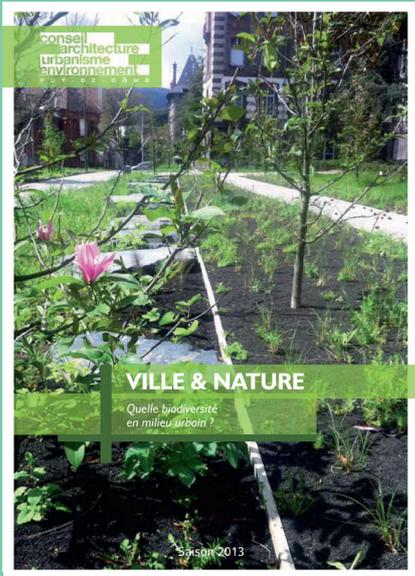
conférence débat

Conférence débat autour du thème de l'agriculture urbaine, à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand. Soirée du 16 MAI 2013 avec la présence de Monsieur Florent Tillon, Cinéaste et réalisateur du Film documentaire « Détroit, ville Sauvage ». Le film documentaire, montre comment des habitants ont commencé par faire pousser des fleurs puis des légumes sur leur bout de pelouse, puis sur le passage que la municipalité n'arrive plus à entretenir derrière la maison, ensuite d'autres, nécessité faisant loi, se sont carrément mis à squatter les terrains vagues dont la municipalité est propriétaire, et en ont fait des jardins potagers.

exposition agriculture et biodiversité

Dans le cadre de SAP2013, organisée par la FNCAUE, le CAUE du Puy-de-Dôme, en collaboration avec la LPO Auvergne, a mise à disposition du public durant la semaine du 13 au 18 mai 2013, une exposition sur le thème de l'agriculture et de la biodiversité.





VILLE & NATURE

Quelle biodiversité en milieu urbain ?

Saison 2013

nouvelle publication quelle biodiversité en milieu urbain ?

Le CAUE 63 a profité de l'événement de la Semaine Agricole et Paysage 2013, initiée par la FNCAUE pour promouvoir la sortie de la publication « Quelle biodiversité en milieu urbain ? », fruit d'une collaboration avec le conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne et à l'organisation d'un atelier participatif de sensibilisation sur la biodiversité en ville, notamment via les plantes spontanées. A l'occasion de cette séance de travail, du 16 mai 2013, nous avons restitué la publication « Quelle biodiversité en milieu urbain ? ». Publication qui propose une reconnaissance des espèces végétales de la rue Ledru en centre ville Clermont-Ferrand, association « Sauvage de ma rue ». Ces données sont transmises pour la connaissance de la biodiversité en ville au Muséum national d'histoire naturel et de Tela Botanica. La publication est réalisée à l'image d'un herbier. Elle propose d'illustrer de manière pragmatique la présence de la nature en ville. C'est à la suite de la sollicitation des participants à l'atelier du 27 septembre 2012, que nous avons demandé à chacun de récolter une plante spontanée sur leur chemin de venue. Ainsi, 34 espèces, appartenant à 21 familles, ont ainsi été cueillies, sur le centre ville de Clermont-Ferrand et sa proche couronne.

PHR & CD



ATELIER « VILLE & NATURE » UNIVERSITÉ DE L'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS

Dans le cadre de « l'Université de l'accueil de nouvelles populations » organisée par l'ARDTA, le CAUE du Puy-de-Dôme a animé une séance de travail sur la thématique « Ville et Nature » le 27 septembre 2012. Le CAUE en collaboration avec le CEN Auvergne ont organisé un atelier participatif de sensibilisation sur la biodiversité en ville, notamment via les plantes spontanées.

Pour illustrer de manière pragmatique la présence de la nature en ville, les organisateurs ont sollicité la trentaine de participants qui ont récolté chacun une plante spontanée sur leur chemin de venue. 34 espèces ont ainsi été cueillies, sur Clermont-Ferrand et sa proche couronne, appartenant à 21 familles.

4 strates sont représentées : muscinale, herbacée, arbuscule et jeune arbre. Les plantes exposées possèdent des propriétés variées (menthe, tomate, mauve, oxalis...) et sont globalement représentatives d'une absence de traitement. Ce cortège d'espèce est caractéristique de milieu pléin. Une instance est faite sur la présence de 4 espèces exotiques envahissantes (vergerette du canada, vergerette sp, ailanthe faux vernis et buddléia de david), très recouvrantes et concurrençant les autres espèces. L'ensemble de ces plantes participent à la biodiversité urbaine et joue notamment un rôle pour la faune : abri, plantes mellifères, nourriture, plante hôte de papillon. De manière générale, ce bref inventaire non exhaustif montre une tendance de Clermont-Ferrand à être ouverte sur les milieux naturels.



VOUS AVEZ DIT

MAUVAISES HERBES ?

« Les mauvaises herbes, ça fait pas propre ! », voilà les remarques souvent entendues lorsque l'on croise au détour d'une rue, au recoin d'un trottoir, un pissenlit ou une laitue ayant réussi à croître au milieu des pavés.

Pourtant, la présence de ces herbes folles non prévues dans les plans d'aménagement urbain marque la capacité du végétal à s'adapter aux milieux les moins accueillants. Les plantes spontanées des rues participent à l'implantation de biodiversité en ville (expression de la flore locale, contribution aux continuités écologiques), mais également au confort thermique (rafraîchissement de l'air urbain par le végétal) et visuel (variété des formes et des couleurs). Au-delà de ces aspects d'aménagement urbain, cette expression du vivant spontané au plus proche de l'artificialisé concoure également à l'enjeu de réappropriation de la nature par l'Homme.



Les plantes spontanées des rues, s'étant parfois sur un linéaire, participent également à la « trame verte » des milieux urbains en reliant parfois deux espaces boisés ou en tant que strate herbacée.



Afin de faire une « démonstration » du programme « Sauvages de ma rue », le CEN a effectué un relevé des plantes spontanées sur environ 200 mètres de la rue Ledru, en plein centre minéral de Clermont-Ferrand. Les observations ont été principalement en pied de trottoir (au sol).

- 15 espèces ont été notées, appartenant à 9 familles, dont la famille des marguerites (Asteracées), qui était bien représentée (laitue, achillée, pissenlit...).
- 3 espèces exotiques envahissantes (vergerette du canada, vergerette sp et vigne vierge) sont bien présentes et propagées tout le long du trottoir.
- Quelques plantes potagères, comme la laitue, ont essayé ce coin de rue.
- La présence de 15 espèces sur 200 mètres de rue dans un quartier très minéral traduit ici une diversité relative assez importante.



La végétation spontanée des rues peut devenir un marqueur écologique de gestion des milieux urbains. Comme le souligne les conclusions du programme « Acceptaflore », il est important de communiquer sur sa présence en ville en l'intégrant dans les thématiques de nature en ville, de services rendus et pourquois pas de leur laisser une place dans les programmes d'urbanisme. Ces actions peuvent être menées notamment en lien avec la démarche Phytosauvergne, dans laquelle s'est engagée la Ville de Clermont-Ferrand depuis avril 2013.



LE REGARD DES PASSANTS SUR

LES PLANTES SPONTANÉES DES RUES

Comme l'Indique Plante et Cité dans son programme « Acceptaflore », différents regards peuvent être portés sur la végétation spontanée : « pour la majorité des usagers de la ville, sa présence évoque l'idée d'entretien, ou plutôt de défaut d'entretien, en lien avec une perception négative ». D'autres regards traduisent une approche esthétique et paysagère qui « tend à montrer qu'au final, cette végétation participe à l'esthétique environnementale de l'espace public ».

UN PROGRAMME DE SCIENCES PARTICIPATIVES ET SON RELAIS EN AUVERGNE

SAUVAGES DE MA RUE

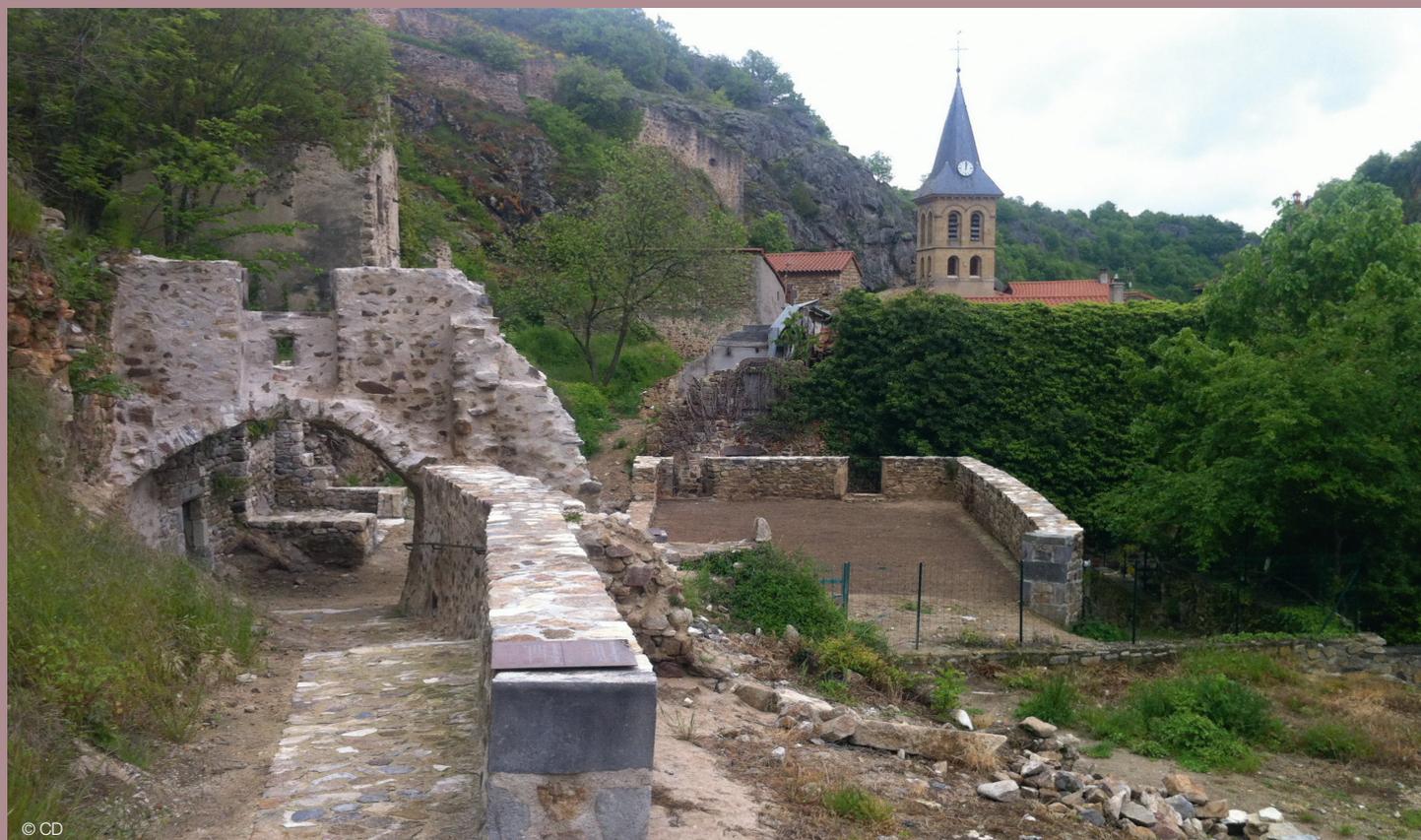
D'un point de vue écologique, le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris (MNHN) montre sur son site internet dédié aux « Sauvages de la rue » que « les friches, les pieds des arbres d'alignement, les jardinières, les toits, les murs ou tout autre interstice urbain sont autant de relais indispensables pour assurer la continuité entre les populations de plantes des squares ou des jardins ». Le MNHN indique que « la surface des espaces verts et la façon de les gérer sont des facteurs prépondérants pour expliquer la biodiversité d'un quartier ». Mais qu'en est-il de la flore des rues qui a été très peu étudiée jusque récemment ? Joue-t-elle vraiment un rôle ? Sous quelles conditions ? Pour répondre à ces questions, le Muséum a monté un programme de sciences participatives « Sauvages de ma rue » (<http://sauvagesdemare.mnhn.fr>). Jean-Marc Fourvel, fondateur du Jardin Botanique d'Auvergne est le relais du MNHN pour cette initiative qui « précise à quel point il est utile pour les gestionnaires des villes de prendre soin de la flore des rues pour améliorer la biodiversité urbaine et celle des citadins. Cela permet aussi d'évaluer le type de rue à privilégier pour favoriser la biodiversité ».

Pour en savoir plus :
Plante et Cité,
2011, programme
« Acceptaflore » :
écologie et sociologie
« Les plantes sauvages
en milieu urbain, un
détourner naturel ? ».

salvages
de ma rue

L'association « Jardins
en Herbes » gère
le Jardin Botanique
d'Auvergne. Elle a pour
but de faire connaître
la flore sauvage
de notre région.
L'opération « Jardins
de trottoir » qu'elle a
initiée en 2009 s'est
développée en 2011
dans le cadre du
Muséum National
d'Histoire Naturelle
de Paris.
Contact :
www.jardins-en-herbes.org

Saint-Floret s'aménage



Lancé en 1994, le concours « les rubans du Patrimoine » distingue et récompense, par des prix nationaux, régionaux et départementaux, des communes ayant réalisé des opérations de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti.

Les rubans du Patrimoine sont organisés en partenariat par la Fédération Française du Bâtiment, l'Association des Maires de France et d'autres organisateurs comme la Fondation du Patrimoine, Dexia Crédit local.

Toutes collectivités locales de toutes tailles (communes et structures intercommunales) ayant conduit une opération de réhabilitation ou de rénovation d'un patrimoine bâti de plus de 50 ans peuvent participer à ce concours. Les principaux critères de sélection sont : intérêt et valeur du patrimoine considéré, parti architectural et qualité de la mise en œuvre, retombées de ces opérations d'un point de vue social, économique, culturel, environnemental et touristique...

« L'amélioration du cadre de vie et la valorisation du patrimoine bâti sont plus que jamais au cœur des préoccupations des Français », précisent conjointement les organisateurs de l'opération, l'Association des maires de France, la Fédération Française du Bâtiment et la Fondation du Patrimoine.

En 19 ans, 1 293 prix ont été décernés : 1077 prix départementaux, 83 prix régionaux et 133 prix nationaux.



POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://auvergne.france3.fr/2013/07/24/la-municipalite-de-saint-floret-accroche-le-ruban-du-patrimoine-son-balcon-292655.html>

Le bourg de Saint-Floret, connu pour son patrimoine, qui lui a valu d'être classé parmi les plus beaux villages de France, mais également comme lieu de mémoire. Le 30 juin 1944 en représailles contre l'attaque d'une colonne militaire, les Allemands bombardent le village. Une grande partie du bourg ancien, plus particulièrement son fort villageois, est entièrement détruite. Les vestiges de ce drame marquent encore les lieux.

En 2009, la commune répond à l'appel à projet d'aide à la mise en tourisme des villages Auvergnats programmé par la région Auvergne et se lance dans une étude d'aménagement et de mise en valeur de son bourg. La mairie commence alors une campagne d'acquisition foncière importante et rachète les ruines auprès des familles des victimes. Ainsi, un ensemble de programmes pluriannuels de travaux peuvent démarrer.

Le bureau Cap paysage, Catherine Déat et Pierre Déat architectes paysagistes, est retenu et va mettre en œuvre un projet de mise en sécurité et de découverte du site.

La période 2012-2013 correspond à la première tranche du projet.

Il s'inscrit dans un registre simple mais juste pour découvrir ce lieu de mémoire et favoriser les vues « balcon » sur la vallée et le patrimoine majeur. Le savoir faire des maçons, sur cet ancien territoire de pailhats (jeu de terrasses soutenues par des murs de pierres sèches) a été repris. Un ensemble de détails d'exécution en métal accompagne le visiteur dans son parcours.

D'ici à 2015, la commune prévoit aussi un sentier en pierre qui permettrait de relier le village à son château. L'ensemble de ce travail délicat vient d'être récompensé. La Fédération Française du Bâtiment a remis les Rubans du patrimoine au maire de Saint Floret, Maguy Lagarde, pour les travaux de rénovation entrepris dans l'ancien bourg. La commémoration du bombardement de Saint-Floret, a été marqué par une exposition sur « Mémoires de la Libération 1943-1944, en Pays d'Issoire Val d'Allier Sud ». Cette exposition réalisée par le Pays d'art et d'histoire, accompagne la reconnaissance de ce lieu de mémoire.

CD



le déchet matériau de projet

Le taux de réemploi des déchets non inertes et non dangereux des activités économiques est de 16%. C'est peu et en même temps cela représente un volume de plus de 130 000 tonnes par an à l'échelle du Puy-de-Dôme, auquel le secteur du BTP contribue fortement.

Il est certes préférable d'éviter la démolition de bâtiments, notamment lorsqu'ils constituent notre patrimoine, industriel ou historique (voir angles de vue n°23). Toutefois, dans certains cas, la démolition est inévitable et il est alors nécessaire de penser en amont la valorisation des déchets produits, leur stockage et leurs conditions de mise en œuvre. Le réemploi peut être dédié à la construction de nouveaux bâtiments ou d'espaces publics sur le site même de la démolition ; les déchets peuvent aussi être exportés et valorisés sur d'autres projets. Cette approche n'est pas nouvelle : le bâtisseur a souvent fait appel au réemploi comme en attestent certaines pierres de château ou d'église qui se retrouvent finalement en linteau d'une maison ou dans une chaîne d'angle d'un mur de clôture.

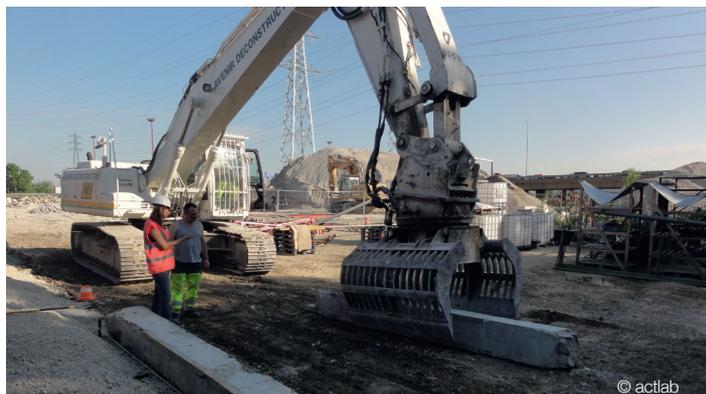
Dans de nombreux cas, ces matériaux permettent d'avoir une justesse par rapport au lieu : récupérer les bordures en granit de l'ancienne place pour aménager tel parc, ou réemployer des pierres d'une construction pour bâtir un muret en pierre sèche, ... L'aménagement bénéficiera d'une patine inégalable qui permettra au projet de s'intégrer rapidement au contexte. Parfois la matière se cache là où nous ne l'attendons pas : des piliers bétons qui servent à la création d'un dallage, des fers à béton utilisés comme fascine¹ pour soutenir une jardinière, ... Economique, cette démarche permet aussi d'approcher un impact réduit sur l'environnement grâce à cette matière prête à l'emploi qui ne donne pas lieu à des coûts d'extraction, de transformation et de transport.

Tour d'horizon de quelques opérations pionnières ici et ailleurs afin d'observer comment cet acte devient une source d'inspiration du projet et permet la préservation de la mémoire des lieux.

TR

quelques chiffres

A l'échelle du Puy-de-Dôme, les déchets du secteur du BTP représentent plus de 760 000 tonnes/an en 2006, dont une grande majorité (90%) est composée de déchets inertes (gravats, terres inertes, ...). Les procédés de démolition contraignent fortement le réemploi du fait des détériorations apportées à certains éléments (structurels tels poutres IPN ou poteaux béton, de second œuvre pour les menuiseries). Pourtant, cette manne de matière « secondaire » représente une réelle source de réduction de consommation des matières premières. Le secteur marchand s'est d'ailleurs rapidement adapté et l'économie de la valorisation est devenue rapidement un secteur dynamique du bâtiment. A l'échelle départementale, la valorisation des déchets non inertes et non dangereux est majoritairement assurée par la valorisation organique avec 29%, le recyclage avec 21% et le réemploi (16%).



cadre légal

L'état a voulu promouvoir ces bonnes pratiques de valorisation avec la loi dite Grenelle II et le décret n°2011-610 du 31 mai 2011 par trois mesures phares. La gestion globale des flux de matières est orchestrée par un plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics (l'état des lieux est programmé fin 2013 dans le Puy-de-Dôme). Concernant le chantier lui-même, un diagnostic déchets doit être réalisé pour tout projet

de démolition ou de réhabilitation d'une surface de plus de 1000 m² ou pour tout bâtiment d'activité ayant accueilli en son sein une substance dangereuse classée. Enfin, l'objectif quantitatif vise d'ici 2020 la valorisation de 70 % du poids des déchets non dangereux. Il faut noter toutefois que l'objectif ne concerne pas les « matériaux géologiques naturels » comme les terres et déblais, pourtant majoritaires à plus de 60% à l'échelle nationale.

¹ Définition : Une fascine est un fagot de branchages utilisé pour combler des fossés, réparer de mauvais chemins et faire des ouvrages de défense.

projet de recyclerie Cusset



poésie de la cabane de jardin

Lors du concours pour la recyclerie de Vichy Val d'Allier, la maîtrise d'ouvrage a demandé aux architectes d'intégrer des matériaux issus du recyclage. L'agence Bruhat & Bouchaudy, équipe lauréate, a proposé d'aborder cette ambition de manière innovante. Le projet met en scène la fonction du bâtiment, le réemploi, par le parti architectural qui assume une esthétique du patchwork.

Les architectes privilégient le réemploi par rapport au recyclage, afin de limiter les dépenses (énergétique et financière) de transformation des objets ou matériaux. Les carrelages sont des rebuts neufs provenant de fins de séries, le dallage du parvis sera également composé avec des modules de fin de série et des chutes de pierres naturelles. Les radiateurs et luminaires proviendront de fins de séries... si les normes de sécurité le permettent. Les architectes proposaient de détourner des objets du quotidien afin de composer une enseigne originale, le choix s'oriente finalement vers des lettres lumineuses de récupération.

La proposition la plus emblématique est sans aucun doute le choix de réaliser les parements des façades avec plus de 400 portes issues du réemploi, parti pris inspiré d'une œuvre d'art de l'artiste Choi Jeong-Hwa à Séoul, en Corée du Sud. Produit aux dimensions standard, le choix s'est porté sur des portes palières et extérieures présentant une certaine solidité. Les portes issues des chantiers de démolition sont habituellement malmenées et finissent dans un incinérateur après avoir été écrasées dans les bennes de chantier. La filière n'étant pas organisée, aucune entreprise ne pouvait répondre à cette demande. Les architectes ont fait appel à leur réseau de confrères en charge de travaux de démolition ou de réhabilitation et

ont eux-mêmes mis en place la récupération sur un de leur chantier à proximité.

Ce bardage présente un aspect aléatoire, totalement assumé dans le projet : les couleurs. La volonté est clairement de mettre en scène le réemploi par un patchwork, la peau du bâtiment devient alors composite, à l'image de la diversité de nos modes de vie. Bien qu'elles aient subi des reprises de leur tranche, des trous de serrure ou de poignées, qu'un larmier les protège une par une, les portes risquent de se détériorer progressivement. Le remplacement de ce matériau de bardage s'inscrit dans l'activité du bâtiment et de la déchetterie toute proche, les portes seront ainsi remplacées au fur et à mesure de leur vieillissement, telle une peau changeante au gré des opportunités.

Les architectes se défendent de faire une architecture de la précarité, ils cherchent plutôt à retrouver dans un édifice institutionnel la « poésie de la cabane du jardin ».

Véritable démonstration par l'action de la fonction du bâtiment, c'est une ode au détournement d'objet, qui interroge les filières du bâtiment à propos du cycle de vie des matériaux employés.

Maitre d'ouvrage : Vichy Val d'Allier
Maîtrise d'œuvre : Agence Bruhat & Bouchaudy (architectes), Sylva Conseils (structure bois), Chevrier le Bahers (BET structure), Actif (BET Fluides), Marinier - Turlin (Economiste)
Coût des travaux : 1,5 millions d'euros H.T.
Surface construite : 1 516 m²

actlab de bellastock

Bellastock s'est fait connaître par ses manifestations événementielles en invitant des architectes, designers, paysagistes, artistes à créer des structures éphémères avec des matériaux du réemploi. Une association issue de l'école d'architecture de Clermont-Ferrand porte un projet de ce type pour les années à venir. Le CAUE 63 y a sa place.

Souhaitant s'inscrire dans la durée et dans la recherche, Bellastock a donné naissance à Actlab, laboratoire expérimental et collaboratif autour de l'écoquartier fluvial de l'île Saint Denis, sous l'égide de Sem Plaine Commune.

L'équipe du laboratoire accompagne les entreprises dans les opérations de démolition et de démontage des entrepôts de la marque Printemps, en assurant dans le meilleur des cas une sélection en vue du réemploi. Après une analyse des modes opérationnels des entreprises et de leur savoir-faire, l'équipe du laboratoire a pu définir quels matériaux et quelles méthodes utilisées pour la démolition.

Actlab définit ensuite le potentiel de réemploi des matériaux ainsi collectés puis les inventorie, les stocke et en assure la valorisation. Le laboratoire travaille actuellement sur la manière d'intégrer le réemploi dans la commande de maîtrise d'œuvre. Les concepteurs disposeront de la liste des matériaux collectés, des systèmes constructifs envisageables et de fiches explicatives à propos des prototypes proposés.



Le prototypage est au centre de cette démarche et alimente le projet de l'éco-quartier. Les premiers prototypes programmés concernent des micro-folies qui seront ainsi produites lors d'un atelier ouvert aux concepteurs fin août 2013, sous la forme de masterclass.

Tout au long de cette expérimentation, le bilan économique des processus de réemploi sera comparés à celui des filières classiques de valorisation afin d'identifier des leviers d'actions pour réduire réellement les coûts.

Pour en savoir plus : <http://actlab.tumblr.com/>





© Bruit du Frigo

le jardin diffus

bruit du frigo béton de chantier

Le projet du « Jardin diffus » résulte d'une résidence artistique au théâtre de la « Gare Franche » dans le 15^{ème} arrondissement de Marseille. Lorsque le collectif Bruit du Frigo est invité par la Compagnie Cosmos Kolej, c'est avant tout pour favoriser les rencontres entre les artistes, les comédiens et les habitants du quartier.

Les architectes et artistes du collectif proposent alors de travailler avec les habitants autour de quatre actions fédératrices : l'élaboration de recettes de cuisine à partir des plantes comestibles présentes

sur place, la création d'une pépinière publique, une cartographie de la végétation en place, et la création de mobilier à partir de déchets collectés avec les habitants sur le site même.

Cette dernière action met en scène au sein du mobilier urbain des objets jetés au rebut dans une friche proche. Bancs, tables, chaises deviennent alors une mémoire du quotidien mais également de la société de consommation.

TR

nord Limagne

soutien de l'école en milieu rural, retour sur l'histoire et regard optimiste sur l'avenir,...

Cet article fait suite, à un précédent article intitulé « Journal d'une école de campagne » que nous réalisons dans le journal Angle de vue N°20. Article dans lequel nous relations la volonté de certaines communes de rénover avec le soutien, les conseils et l'accompagnement du Caue Puy-de-Dôme, un cadre bâti municipal dans une logique de territoire. C'est à ce titre et dans ce contexte, que la collectivité d'Aubiat avait lancé, la réhabilitation et la remise en état, dans sa forme originelle, de l'école de Chazelle, qui voit aujourd'hui se concrétiser sa réouverture. Très rapidement, d'autres communes sur le territoire de Limagne ont

emboité le pas. C'est l'exemple de la Commune de Montpensier, qui souhaitait elle aussi, s'inscrire dans cette même démarche, en réhabilitant en centre Bourg la Mairie-Ecole. L'enjeu était de taille pour les communes, alors que le montant des travaux n'était proportionnellement pas à l'échelle du budget de la commune...Tenter l'exercice entre modernité, mise aux normes et respect de l'histoire du lieu, était pour ces communes un véritable défi, qu'elles viennent de relever avec succès et réussite.

Les représentants des différentes institutions ayant participé au subventionnement (état, région, département) se sont exprimées

© P H R

Aubiat Ecole de Chazelle Architecture Jacob Bourbonnais



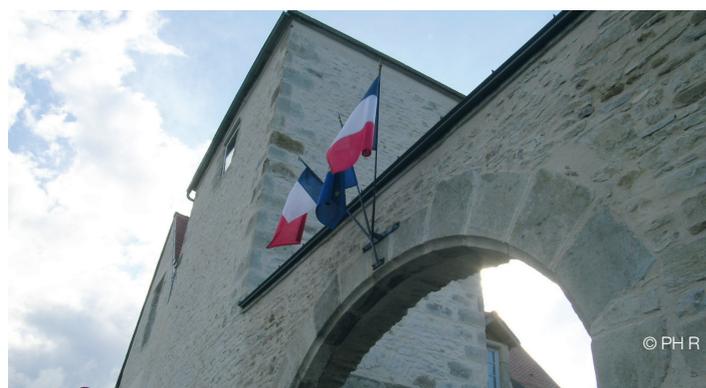
pour féliciter les communes pour leur pari sur l'avenir en réhabilitant conformément à leur usage ces deux écoles. Tous ont mis l'accent sur l'importance de la mutualisation des moyens pour défendre en milieu rural le service public. Avec ce qu'elle véhicule symboliquement, l'école était une priorité des communes d'Aubiat et de Montpensier. Elle se trouve ainsi propulsé, au cœur d'un projet plus global qui dynamise le territoire et c'est le constat positif qui se révèle à travers cette action.

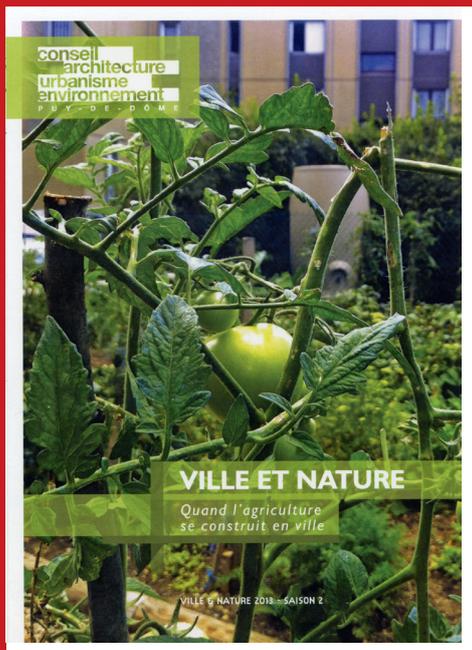
Par sa fonction à la fois pratique et symbolique, l'école est un équipement structurant, un élément décisif de la survie des zones rurales. A contrario, la fermeture d'une école en zone sensible est douloureusement ressentie, car l'école et ses jeunes occupants, est le signe tangible qu'un avenir existe.... Le débat sur l'école rurale n'est pas nouveau... Il y a bien des façons d'aborder la question. On peut se rappeler les scènes touchantes de la classe unique de Saint-Etienne sur Usson (« Etre et avoir ») ou au contraire dénoncer l'isolement, le manque de perspectives de l'école rurale. Dans ce contexte, on se rend bien compte du rôle croissant des élus dans les choix et les décisions à prendre sur la question, car les communes financent les écoles primaires autant que l'Etat. Autrefois, dans chaque commune l'école était au cœur de la vie du village. Mais avec l'exode rurale, la diminution des emplois, on assiste à la mutation des bâtiments voir dans certains cas, la fermeture et la vente des immeubles. Lorsque l'école reste en activité, c'est une véritable aubaine que les communes défendent bec et ongles, pariant ici ou là sur des inversions de tendances démographiques.

Dans le secteur Nord Limagne, la mise en place d'un réseau d'écoles perpétue cette tradition et participe à une offre éducative scolaire et périscolaire de qualité... L'idée consiste aussi à freiner le mouvement des élèves vers les chefs-lieux de canton et même d'encourager un mouvement inverse du centre vers les périphéries. Au-delà de sa vocation sociale, l'école est un véritable outil de construction territoriale. Rappelons qu'elle était au cœur du projet républicain. En effet, les lois sur l'école (1881-1882) rendent l'instruction gratuite, laïque et obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans. Dans les années 1880 le budget de l'instruction publique est multiplié par trois et des instituteurs et institutrices sont formés dans les écoles normales départementales.

L'école demeure aujourd'hui, au cœur du combat pour la laïcité, en témoigne cette rentrée scolaire 2013, qui voit s'afficher une Charte Laïcité dans toute les écoles de France, de la maternelle à l'université. Si elle ne fait pas partie de la trinité républicaine « Liberté, égalité, fraternité », la laïcité est indissociable de l'école et des lois Jules Ferry. Les discours et les pratiques des enseignants, des élus, des parents d'élèves, des représentants de l'État et des spécialistes de ces questions instituent la frontière rural/urbain. Pourtant, comme dans beaucoup d'autres domaines, de nouvelles frontières peuvent se construire en fonction de l'image de chaque école et de son organisation pédagogique. Dans le cadre de la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU), la compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) et les schémas de cohérence territoriale (SCOT), permettra-t-elle de viser une diversité sociale dans les territoires, ruraux et urbains, et comment celle-ci se traduira-t-elle dans la mise en place d'un maillage d'établissements scolaires ?

PHR





02 octobre 2013 conférence XXII^e sommet de l'élevage

Les actions du CAUE du Puy-de-Dôme sur la question des paysages agricoles ne se limitent pas à la Semaine Agriculture et paysage. L'événement est souvent l'occasion pour les équipes de valoriser un travail mené sur le thème depuis de nombreuses années ou d'initier de nouveaux projets. Le CAUE du Puy-de-Dôme prolonge son cycle de conférence, la saison 2 de la Thématique Ville et nature et sera présent le 02 Octobre prochain, au Sommet de l'élevage.

Le Sommet de l'élevage est l'occasion pour le CAUE 63 et ses partenaires de développer la réflexion sur la relation ville / nature et ville / campagne. Il est proposé de réaliser une nouvelle animation conférence, dans le cadre de la 22^{ème} édition du Sommet de l'élevage, rencontre Européenne des professionnels agricoles.

Nous tenterons à cette occasion, d'apporter des réponses concernant le rôle et la perception de l'agriculture urbaine. Est-elle réellement nourricière, induite par une contrainte économique ?... Est-elle pas plutôt porteuse de valeurs sociales et de concepts esthétiques, par ses qualités paysagères et les opportunités qu'elle offre en matière de vivre-ensemble ?... Quel que soit le modèle urbain préconisé, la « ville verte » reste un véritable défi pour la ville de demain. Est-il envisageable de se servir de la résilience de la nature pour créer un nouvel écosystème ?...

VILLE ET NATURE 2013

MERCREDI 2 OCTOBRE AGRICULTURE URBAINE, PERIURBAINE

QUAND L'AGRICULTURE SE CONSTRUIT EN VILLE



Rencontre sur la 1/2 Journée du 02 OCTOBRE 2013 de 9h à 13h, dans le cadre du XXII^e SOMMET DE L'ÉLEVAGE

Conférence débat autour du thème de L'AGRICULTURE URBAINE

à la Grande Halle d'Auvergne Clermont-Ferrand (63) - Auvergne.

9h15: Accueil des participants et ouverture des travaux
Par **Christine Descœur** et **Philippe Robbe**, architectes conseillers au CAUE du Puy-de-Dôme.

9h30: Atelier participatif « Quand l'agriculture se construit en ville »
Préambule à deux voix et échange avec les participants :

- o **Alexis Pernet** - Paysagiste diplômé de l'école du paysage de Versailles et docteur en géographie (Université Paris 1). Il vit et travaille dans le Massif central, enseigne à l'école d'architecture de Clermont-Ferrand.
Ses travaux de recherche portent sur les démarches de projets de grand paysage, les politiques publiques et la participation des habitants. Montrer comment les paysages urbains font écho au grand paysage...
- o **Yves Chalas** - Sociologue, urbaniste, professeur à l'institut d'urbanisme de Grenoble (Université Pierre Mendès France).
Qu'est-ce que la ville ? Dans quel sens évolue-t-elle ? Comment les habitants vivent-ils cette évolution ? Comment les urbanistes et les politiques s'y prennent-ils désormais pour gérer, réguler et construire la ville ?

11h: Retour d'expériences
Approche d'une politique locale : exemple de la commune d'Issoire
« L'intégration de la nature en ville : un enjeu de santé publique pour la ville d'Issoire ? »
4 actions: le jardin sportif des sens, le rucher pédagogique, les jardins familiaux et la coulée verte.

11h30: Rencontre expérience et acteurs du quotidien urbain

- o **Virginie Bathellier** - DGALN/STRUCT/PUCA. Chargée de projet : Directrice de la plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU) et rédactrice adjointe des Annales de la Recherche urbaines.
POPSU met en dialogue l'expertise des acteurs locaux et les savoirs des milieux de la recherche pour mieux comprendre les enjeux et les évolutions de la ville « en train de se faire ». Deux programmes sont actuellement en cours : POPSU 2, qui est un programme de recherche co-construit avec 10 agglomérations françaises et POPSU Europe, qui favorise les échanges entre les acteurs des villes européennes et les milieux de la recherche urbaine en Europe. En 2012, POPSU Europe s'est penchée sur la mutation « Des jardins dans la métropole » et a cherché à préciser les nouveaux usages et les pratiques sociales qui se développent dans les jardins d'Amsterdam, Berlin, Bruxelles, Lausanne, Lyon, Nantes, Strasbourg, Toulouse, et sur les projets du bailleur social Paris OPH Paris habitat.
Intervention à partir des travaux de POPSU Europe sur « les jardins dans la métropole » et de Popsu « 2 » sur le développement durable.

Merci de bien vouloir indiquer votre participation avant le 26 septembre 2013 par mail à contact@caue63.com






o Organisation : CAUE 63. CAUE PUY DE DOME Maison de l'Habitat 129 avenue de la république. 63100 Clermont-Ferrand. Téléphone : 04 73 42 21 20



santé & cadre de vie

Notre cadre de vie influence notre santé, notre bien-être, notre qualité de vie. Notre cadre de vie, c'est la nature, la verdure ; c'est aussi un habitat qui nous plaît et ne génère pas de mal-être ou de maladies ; c'est notre environnement sonore ; c'est une commune avec des bancs sur lesquels se reposer, un air agréable à respirer et sain, une ville dans laquelle on a du plaisir à se déplacer... Au plus proche

de nous, c'est donc notre habitat, puis de plus en plus largement, notre quartier, notre commune, notre planète. Différentes associations tentent de promouvoir un cadre de vie sain, qui influence positivement notre qualité de vie et notre santé ; ou luttent contre les nuisances qui la perturbent et détruisent notre environnement. Ils sensibilisent, informent, forment, proposent des activités, des conseils, sont vigilants, militent.

A l'heure où tous nous nous préoccupons de bien-être, de trame verte et de trame bleue, d'intégration de valeurs respectueuses de notre terre par une préservation de ses ressources, de notion d'urbanisme vertueux, d'une architecture bioclimatique redécouverte, un questionnement nous est apparu. En quoi l'Architecture l'Urbanisme et l'Environnement peuvent être concernées par la problématique de la santé ?

De nombreuses personnes œuvrant dans des domaines aussi variés que la médecine, la psychologie, la sociologie, la chimie, la géologie ou l'ingénierie interviennent aujourd'hui pour tenter d'expliquer comment notre société, ses pratiques, ses inventions ou simplement

ses nouveaux comportements ont une influence sur notre cadre de vie. Ces discours sont tous élaborés avec du bon sens, du savoir, des connaissances, mais nous laissent parfois dubitatifs quant à la vision globale du « Comment faut-il bien faire ? ». Non parce que ces raisonnements sont faux, ils sont au contraire une réponse technique intéressante de spécialistes, mais leur caractère partiel reste leur principale qualité et il ne peut en être autrement.

Architecte, urbaniste ou paysagiste sont-ils des métiers dont la transversalité peut mener à une meilleure compréhension de cette problématique très complexe, aux aspects divers et variés et très interconnectés ou dépendants ?

qui ? comment ? pourquoi ?

On voit bien aujourd'hui que la ville est à la fois le pire et le meilleur. C'est le lieu du fantasme de la consommation par excellence, mais en même temps la ville c'est le bouchon, c'est le bruit et c'est aussi les autres. La tentation existe d'aller de plus en plus loin, engendrant

des mouvements pendulaires quotidiens entre son lieu d'habitat relativement protégé dans des zones pavillonnaires, et des lieux d'activités économiques.

Le territoire s'est structuré en fonction du fait que tout le monde avait

accès à la voiture. Les circuits de production se sont structurés en considérant que l'on pouvait recourir au camion, moyen de transport peu cher, (si vous l'avez, un camion vous l'a apporté disait la publicité). Les villes se sont structurées en considérant qu'il n'était pas grave d'aller s'installer loin où le terrain était moins cher, où la nature semblait encore naturelle, car la voiture était là, alimentée par une parenthèse de 60 ans de pétrole abondant.

La question énergétique a bouleversé les habitudes et provoqué une prise de conscience, a engendré une réflexion nationale qui conduit aujourd'hui à considérer que la redensification des villes est une solution porteuse d'avenir sous certaines conditions.

Il est nécessaire de repenser nos comportements et nos pratiques sociétales, mais aussi nos conceptions de l'organisation des territoires, des villes, de nos quartiers, de nos immeubles...



Source : projet-architecte-urbanisme.fr et carfree.fr

Aujourd'hui, la population urbaine représente la plus grande partie de la population mondiale. La forte augmentation de la population des villes a eu comme résultat la modification de l'environnement urbain à travers les activités qui s'y développent. Les dernières décennies, l'étude de l'interaction entre le climat urbain et la ville est devenu une préoccupation importante. En effet, le climat des villes est influencé par la structure du milieu urbain : l'imperméabilité des matériaux, l'augmentation du stockage solaire dans les surfaces des constructions, le freinage des écoulements du vent, la diminution des surfaces végétales et l'existence de flux substantiels générés par l'être humain sont certains paramètres associés avec l'effet d'îlot de chaleur urbain. L'îlot de chaleur urbain est un phénomène qui implique une forte augmentation des températures ambiantes en centre ville en comparaison avec les zones rurales. Cette hausse des températures peut avoir de graves conséquences sur la santé et le confort thermique en espaces extérieurs ainsi que sur la consommation énergétique des édifices

ville : quelle vision ?

On pourrait bien sûr, chacun, bricoler sa définition de la croissance et du développement, sauf que l'on s'inscrit toujours dans un contexte imaginaire bien précis, celui d'une certaine croissance économique ou d'une perpétuelle évolution de la technologie. Il semble que ce modèle soit à la croisée des chemins et qu'une autre voie soit nécessaire. Sans faire un procès des bienfaits de la modernité, les villes sont à l'heure actuelle dans une impasse à laquelle il va falloir trouver une issue.

Une démarche de prospective est nécessaire pour dessiner une vision de la ville à l'échéance des prochaines décennies. Il nous appartient de repenser les enjeux du développement de la ville et de son territoire pour inspirer les réponses que nous devons apporter aux défis de demain, et pour ce qui nous importe ici la santé.

Cette réflexion paraît devoir être menée à toutes les échelles de définition et de réglementation de notre cadre de vie, SCOT, PLU, AMENAGEMENT, droit et bonne pratique de la CONSTRUCTION, de conception de nos aires de vie.



L'état de santé général de la population s'est indéniablement amélioré. Mais il ne faut pas oublier que les personnes les plus vulnérables sur le plan socio-économique présentent en général un état de santé plus dégradé. Il faut avoir conscience que les inégalités territoriales et sociales dépendent bien moins du système de soin que de la répartition des richesses et des inégalités produites par notre société. Ces inégalités jouent sur l'état de santé de chacun, l'environnement, les conditions de vie, l'emploi, l'éducation, etc. La santé apparaît pourtant comme un droit fondamental.

conception : usage & usager

La conception des lieux de vie a une incidence démontrée pour notre santé. Celle-ci doit être prise en compte dès que l'on intervient dans un bâtiment. Cette préoccupation est inévitable (entre autres grâce aux retours d'expériences et témoignages d'associations) lorsqu'il s'agit d'adapter l'architecture et notamment les espaces aux personnes atteintes de maladies ou troubles psychologiques/psychiques.

Elle paraît bien moins évidente pour les personnes en principe en « bonne santé » alors que cette préoccupation est pourtant essentielle pour améliorer, ou tout du moins ne pas altérer notre santé individuelle et collective.

La prise en compte des usagers et des usages, quelques qu'ils soient, est donc incontournable pour replacer la santé de l'homme au centre de la conception.

Le projet architectural est largement défini par sa pluralité fonctionnelle, un carcan réglementaire complexe, son ancrage foncier et sa durée de vie. Il est implanté dans un lieu, naturel ou urbain, qu'il transforme et avec lequel il établit un certain dialogue. Les qualités d'usage et de durabilité d'un bâtiment sont attendues pour assurer une qualité de vie à ceux qui y vivent, travaillent, se cultivent, etc.

JR & LF



L'adoption massive, au cours des dernières décennies, de la voiture comme mode de transport et l'aménagement des villes pour accommoder ces déplacements automobiles ont entraîné des impacts environnementaux et de santé majeurs, principalement en milieu urbain. En plus des problèmes dus à la pollution de l'air et des risques accrus d'accidents de la route, les modes de déplacement inactifs favorisés par cette situation, notamment chez les jeunes, constituent un des principaux facteurs de l'épidémie d'obésité qui touche les personnes et menace leur santé. Le passage à des modes de transport actifs (marche, vélo, etc.) contribuerait à réduire l'ensemble de ces impacts et à réhausser la qualité de vie dans les quartiers urbains. Pour rendre possible cette transition, il est toutefois nécessaire de fournir au préalable aux citoyens des aménagements adéquats.

santé & cadre de vie

Le CAUE du puy-de-Dôme a décidé d'initier une réflexion sur la problématique « SANTE et CADRE DE VIE ». Il organisera à travers quatre rendez-vous thématiques à l'automne 2013 et au printemps 2014 un débat où la transversalité des disciplines qui sont ses préoccupations principales

ARCHITECTURE, URBANISME et ENVIRONNEMENT, croisera les exigences de santé collective et individuelle que pourront exprimer les architectes, les urbanistes, mais aussi des médecins, des sociologues, des chercheurs, des utilisateurs... qui témoigneront et apporteront leurs expertises et leurs vécus.

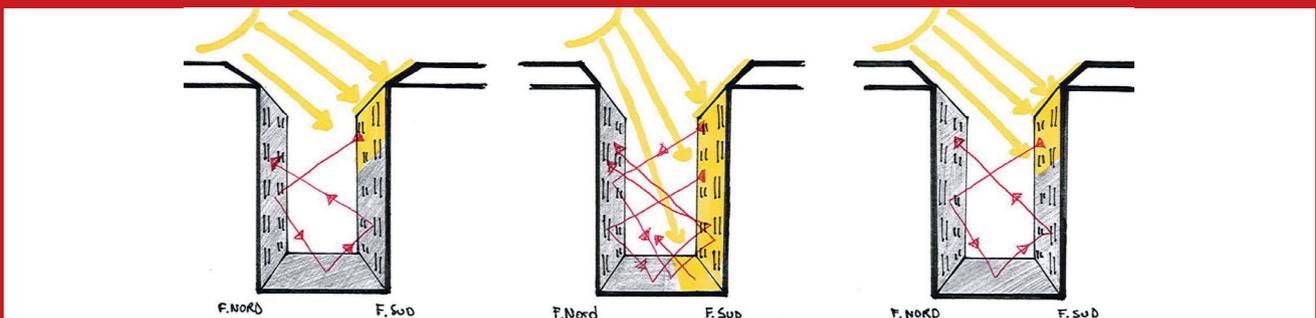
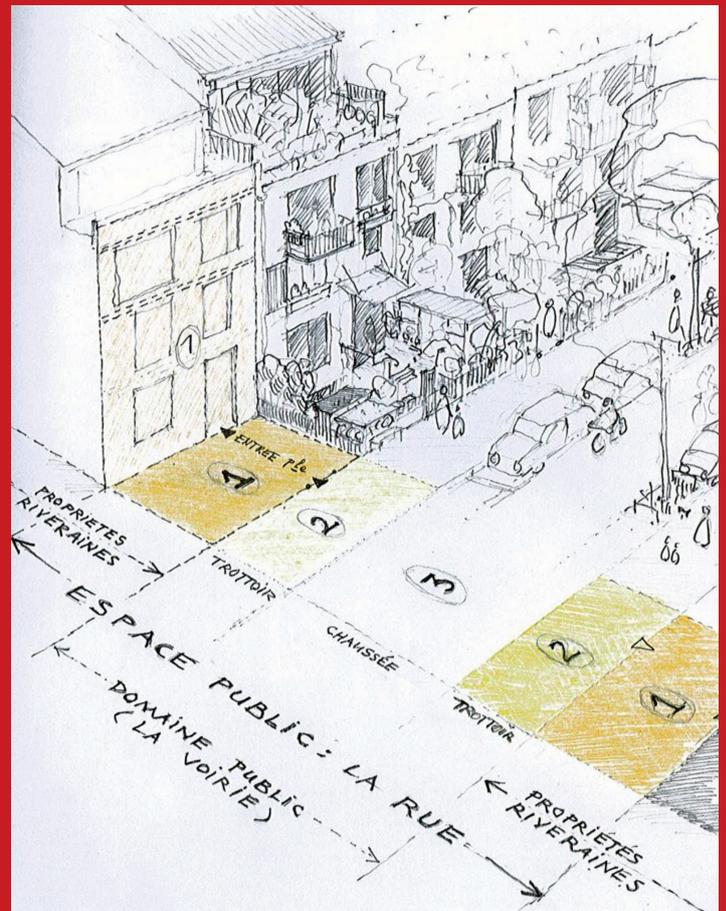
Sans détailler le programme de ces rencontres, les thématiques retenues évoqueront :

> densité et morphologie urbaine

- > Quels impacts peuvent avoir la densité et la morphologie urbaine sur la santé des usagers ?
- > En quoi influencent-elles le paysage, la qualité et l'accès de la lumière naturelle ?
- > Quelles typologies de bâti pour quels visages de la ville ?
- > Comment appréhender la gestion des transports au regard du zonage (zones d'activités, de logements, de commerces, de loisirs) ?
- > Quelles pistes de réflexion peuvent être aujourd'hui avancées ?

> îlot de chaleur urbain

- > Qu'est ce que l'îlot de chaleur urbain (ICU) ?
- > Quels sont les impacts sur la santé des citoyens ?
- > Comment peut-on réduire ses effets à différentes échelles ?





> qualité du bâti

- > A l'échelle de la parcelle et du bâtiment, quels sont les critères à prendre en compte pour la santé des usagers ?
- > Comment la forme du bâti doit-elle s'adapter aux usages et aux fonctionnalités données ?
- > Quels éléments techniques et architecturaux offrent une qualité d'air, de lumière, d'acoustique et température ?

© CC



> paysage de vie

- > Que perçoit-on depuis l'intérieur d'un bâtiment (habitat, travail, commerces...) et dans les espaces publics ?
- > Quels sens sont mis en éveil (la vue, l'odorat, l'ouïe) ?
- > Quelles qualités nous permettent de profiter d'un paysage de vie appréciable, apaisant et serein ?

© SD

La réussite architecturale est le fruit de la collaboration d'un maître d'ouvrage et d'un maître d'oeuvre, chacun permettant à l'autre d'exercer sa compétence avec rigueur et talent.



L'Union Régionale des CAUE d'Auvergne a réalisé un troisième Palmarès régional de l'architecture et de l'aménagement. Le palmarès « valeurs d'exemples » change peu dans sa forme et élargit son partenariat, avec le soutien : de la Délégation à l'Aménagement du Territoire Massif central, l'école Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand, la Fédération Française

du Bâtiment région Auvergne, l'Union régionale des bailleurs sociaux, la CAPEB Auvergne, du Conseil régional de l'Ordre des Architectes d'Auvergne, la Maison de l'architecture d'Auvergne, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne, des Parcs naturels régionaux Livradois-Foréz et des Volcans d'Auvergne, des Conseils généraux, et du Conseil régional d'Auvergne,

La brochure est en vente dans tous les CAUE de la région Auvergne.

- CAUE de L'Allier, 14 Cours Jean Jaurès 03000 Moulins
Tél. 04 70 20 11 00 - Fax : 04 70 20 64 28
www.caue03.com - caue03@wanadoo.fr
- CAUE du Cantal, 11 rue Paul Doumer 15000 Aurillac
Tél. 04 71 48 50 22 - Fax : 04 71 48 24 71
www.caue15.fr - caue.cantal@wanadoo.fr
- CAUE de la Haute-Loire, 16 rue Jean Solvain 43000 Le Puy-en-Velay
Tél. : 04 71 07 41 76 - Fax : 04 71 02 31 42
www.caue43.fr - C.A.U.E.43@wanadoo.fr
- CAUE du Puy-de-Dôme, Maison de l'Habitat,
129 av. de la République 63100 Clermont-Fd
Tél. : 04 73 42 21 20 - Fax : 04 73 93 27 64
www.caue63.com - contact@caue63.com



Valeurs d'exemples

palmarès de l'architecture et de l'aménagement 2013

les lauréats sont connus
la remise des prix s'est déroulée le 27 juin 2013



Le jury du palmarès a décerné un certain nombre de prix :

5 prix régionaux pour les catégories :

- > **Espace public – 2000 habitants**
Aménagement du sanctuaire, Corent/Puy-de-Dôme
- > **Espace public + 2000 habitants**
Réhabilitation de la zone humide, Lac d'Aydat/Puy-de-Dôme
- > **Construction publique et lieu de travail**
IADT, Clermont-Ferrand/Puy-de-Dôme
- > **Habitat collectif**
Résidence Victor Duruy, Clermont-Ferrand/Puy-de-Dôme
Résidence Barbier d'Aubrée, Clermont-Ferrand/Puy-de-Dôme



10 prix départementaux pour les catégories :

- > **Programmation urbaine et urbanisme opérationnel + 2000 habitants**
Ecohameau de Bertignat / Puy-de-Dôme
- > **Programmation urbaine et urbanisme opérationnel + 2000 habitants**
Restructuration de l'îlot SaintGéraud, Aurillac / Cantal
Schéma directeur du campus des Cézeaux et aménagement paysager, Aubière / Puy-de-Dôme
- > **Espace public – 2000 habitants**
Aménagement d'un ponton et d'un observatoire ornithologique au lac du pêcheur, Chavagnac / Cantal
- > **Construction publique et lieu de travail**
Réhabilitation de la médiathèque, Aurillac / Cantal
- > **Habitat collectif**
Création de 20 habitations BBC groupées, Brioude / Haute-Loire
- > **Habitat individuel**
Maison individuelle, La Capelle del Fraisse / Cantal
Transformation d'un garage en logement, Le Puy-en-Velay / Haute-Loire

Le jury a attribué 9 mentions à divers projets dont il a voulu reconnaître les qualités. C'est au total 111 projets qui ont participé à ce palmarès et le jury a souhaité tous projets confondus que 52 fassent l'objet d'une publication dans la brochure Valeurs d'exemples 2013.



Maurice Mestre
Président

e



Michel Astier
Architecte directeur

u



Marie-France Marmy
Attachée de direction

a



Aurélie Chacornac
Secrétaire

c



Corinne Miquel
Secrétaire

u



Thibault Racault
Urbaniste conseiller

d



Lionel Favier
Architecte conseiller

e



Christophe Camus
Architecte conseiller

p



Jean Roques
Architecte conseiller

i



Stéphane David
Animateur du centre
de ressources

u



Philippe Robbe
Architecte conseiller

q



Christine Descoeur
Architecte conseiller

é



Diane Deboaisne
Architecte conseiller

l

l'Institut de l'Urbanisme